



Groupe de travail CONCORD Cotonou  
Note d'information

**EGALITE DES GENRES ET DROITS DES FEMMES**

**Genre et développement**

Les objectifs internationaux en matière de développement, tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne seront pas atteints si l'égalité des genres et les droits des femmes ne sont pas réalisés. Quelques données indiquent clairement la féminisation de la pauvreté: quelque 70% des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême sont des femmes et des jeunes filles, alors que 70% des femmes et des enfants vivent en-deçà du seuil de pauvreté; la part des femmes dans les salaires mondiaux est de 10%, parmi les analphabètes, elles sont 66% et elles représentent 59 % des malades infectés par le VIH.

L'inégalité, y compris l'inégalité entre les sexes, est préjudiciable au développement durable et, dès lors, les droits des femmes constituent un préalable important en vue d'atteindre les objectifs de développement. Alors que l'égalité et la justice entre les genres constituent des objectifs, plusieurs stratégies existent en vue de les atteindre, notamment le « mainstreaming » du genre (mettre en oeuvre une analyse du genre et traiter les différences entre les besoins et priorités des femmes et des hommes à tous les stades du processus politique, de la programmation à la mise en oeuvre), une approche basée sur les droits (permettre aux femmes de faire valoir leurs droits et de demander à leurs gouvernements de se justifier) et le féminisme (qui se concentre principalement sur les expériences des femmes en vue d'influencer l'analyse du genre).

L'approche la plus efficace est une stratégie double de « mainstreaming » du genre et d'actions spécifiques visant à la promotion des droits des femmes. L'aide n'est pas neutre par rapport au genre car elle tend à profiter davantage aux hommes qu'aux femmes. C'est bien pour cette raison que l'aide au développement devrait être sensible au genre et profiter davantage aux femmes.

**Que fait l'UE?**

La Communauté européenne s'est fermement engagée à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes dans toutes ses actions. Au plan international, les engagements incluent la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEFD), la Déclaration et Plate-forme d'Action de Pékin et les OMD, le 3ème OMD appelant spécifiquement à la promotion de l'égalité entre les genres et à l'autonomisation des femmes.

Ces engagements sont clairement mentionnés dans l'Accord de Cotonou (avec l'article 31 qui vise explicitement les questions de genre), et sont réaffirmés dans le Consensus européen sur le développement, qui reconnaît que "la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes ne sont pas seulement cruciaux en eux-mêmes mais constituent également un droit fondamental et une question de justice sociale [...] En d'autres termes, l'UE inclura une composante de genre forte dans toutes ses politiques et pratiques dans ses relations avec les pays en voie de développement". L'UE s'est engagée à promouvoir une coopération en faveur de l'égalité des genres par une stratégie double, comme le répètent à l'envi les documents clés européens.

La CE est de ce fait légalement et politiquement tenue de promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes et des jeunes filles dans ses politiques et son aide au développement. En 2007, la Commission européenne a lancé un partenariat avec l'UNIFEM sur l'égalité de Genre qui vise à identifier comment intégrer l'égalité de Genre dans les nouvelles modalités de l'aide et d'apporter un soutien aux partenaires nationaux. Toutefois, les efforts pour intégrer systématiquement le Genre dans d'autres domaines du travail de développement restent faibles, les aides financières sont minimales tandis que l'expertise qualifiée manque au niveau des délégations.

**Documents Stratégie Pays (DSP)**

Les DSP constituent la base de la programmation de l'aide de l'UE dans les pays en voie de développement. Ils devraient être alignés sur les engagements spécifiques au genre et doivent être adaptés en se basant sur des évaluations à l'aide d'indicateurs de performance basés sur le genre. Alors que l'on constate effectivement une perspective de genre dans le cadre analytique des DSP, la stratégie qui y répond ne prend que faiblement en compte les préoccupations en matière de genre. Souvent, les données établies en fonction du sexe sont trop limitées pour donner une image globale des questions de genre. En outre, dans plusieurs cas, le genre est mentionné comme une question transversale ou il y est fait référence dans des déclarations rhétoriques comme "fera l'objet d'un mainstreaming", sans indication précise de la manière par laquelle on y arrivera, ni de l'existence

des moyens budgétaires à cet effet. Au Malawi par exemple, où l'indice de développement du genre n'est que de 0.374, le point d'entrée de la Commission européenne se limite au Sida et à des mentions transversales dans le Document de Stratégie. Il n'y a pas d'activités claires dans d'autres secteurs focaux et non focaux pour s'attaquer aux disparités. La même chose se passe avec la Zambie où, bien qu'il existe un chapitre entier sur l'égalité de genre dans le plan de développement national, les seuls indicateurs basés sur le genre concernent le secteur des interventions en matière de santé.

### **Investir dans les ressources humaines ("Investing in People" ou IIP)**

L'égalité des genres est l'un des thèmes prioritaires du programme IIP, qui fait partie de l'Instrument de la Coopération au Développement (DCI), l'un des nouveaux instruments de financement externes de la CE. Toutefois, les ressources allouées sont très faibles avec seulement 5 % des ressources totales disponibles pour le programme thématique pour l'ensemble de la période. Bien que la stratégie d'IIP s'engageait à inclure le genre comme l'une des questions transversales dans le cadre de ses 4 priorités, la manière dont cela se fera n'est pas clairement définie. Par conséquent, cela justifie d'autant plus un suivi de la mise en œuvre de l'IIP par les plans d'action annuels indiquant le plan de mise en œuvre pour chaque année spécifiquement. On ne sait pas non plus dans quelle mesure l'égalité des genres fera l'objet d'un « mainstreaming » dans l'ensemble des programmes géographiques.

### **Communication sur l'égalité des genres**

Enfin, la Commission européenne a marqué la Journée internationale de la femme en publiant une Communication sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement, qui fournit un cadre à l'égalité des genres, des analyses des progrès et défis et qui esquisse une stratégie double en vue d'améliorer l'efficacité du « mainstreaming » du genre et de mettre en œuvre des actions spécifiques. Le Conseil a publié ses conclusions sur ce sujet en mai et le Parlement européen adoptera une résolution en janvier.

### **Nos recommandations**

Nous insistons auprès de la Commission pour qu'elle considère l'égalité de genre comme un indicateur prioritaire en matière d'éradication de la pauvreté, en reconnaissant que 70% de des pauvres du monde sont des femmes.

- Nous soutenons une stratégie double et soulignons que le mainstreaming du genre est une stratégie (pas un objectif) et complète (sans remplacer) les actions spécifiques destinées à promouvoir l'égalité des genres.
- La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide devrait inclure l'égalité de genre et des dimensions d'« empowerment », les OMD étant un cadre minimum en vue de réaliser l'égalité des genres.
- Les engagements en matière de « mainstreaming » du genre doivent être envisagés par-delà tous les programmes sectoriels et géographiques, et pas seulement dans les programmes qui concernent spécifiquement les questions de genre.
- Des outils spécifiques sont nécessaires pour un « mainstreaming » effectif du genre: ressources financières et humaines suffisantes, formation des fonctionnaires au genre, indicateurs sensibles au genre, accès à des données désagrégées par rapport au sexe et sensibles au genre, recherche et analyse sur les évolutions actuelles d'une perspective de genre, analyse du genre dans le cadre du processus de programmation, systèmes qui évaluent la mesure dans laquelle l'aide au développement favorise l'égalité des genres, ainsi que la participation des femmes aux niveaux de la programmation, de la défense, du monitoring et de l'évaluation.
- Nous incitons également la CE et les Etats membres à définir clairement comme une priorité la lutte contre la violence basée sur le genre et la nécessité d'autonomiser les femmes en leur procurant les outils permettant des relations sexuelles sûres et de réduire leur vulnérabilité par rapport à une infection par le VIH.
- L'UE ne devrait pas seulement se concentrer sur les violations des droits des femmes commises par l'Etat mais également prendre en considération les violations commises par des acteurs privés (dans le domaine économique et au domicile).
- L'UE devrait assurer la cohérence entre toutes ses politiques et instruments externes.
- L'APP devrait formellement demander à la CE d'inclure une perspective de genre forte dans les DSP, en acceptant la stratégie double et les parlementaires des ACP et européens devraient faire du lobbying auprès de leurs gouvernements en vue de garantir qu'ils tiennent compte des questions de genre dans le processus de rédaction.
- Enfin l'APP constitue également une bonne occasion d'exprimer les préoccupations qui sont les nôtres sur l'ultime étape des négociations des APE et de la stratégie UE-Afrique: les participants pourraient demander comment l'on tient compte de la perspective du genre durant les négociations et si les organisations représentant les femmes ont été consultées.

Pour tout complément d'information <http://www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=74>